cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chanel Sauvé
https://www.cadre21.org/membres/d3c538828e6ac9e53442327e

Date d'obtention : 2022-01-10 17:19:13

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Je retiens qu'il y a des étapes à suivre, c'est une démarche. C'est une prise en charge adéquate. C'est une bonne méthode d'intervention afin de les uniformiser, d'augmenter l'efficacité et procurer de l'assistance aux intervenants. Cela fait en sorte d'enclancher le processus et d'agir rapidement afin de diminuer les conséquences et la propagation, renseigner les élèves, uniformiser les interventions, éviter des conséquences pour le jeune, sa famille, l'école, les médias. Les étapes sont très bien expliquées et c'est un processus claire et simple si l'on suit bien les étapes. Cela réduit les conséquences et impacts pour la victime, l'instigateur et les témoins aux niveaux sociales, psychologiques, physiques, judiciaires et financières.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela apporte une balise, une marche à suivre claire et efficace qui permet de soutenir les élèves lorsque cette situation arrive. Cela fait un processus uniforme à suivre lorsqu'il s'agit d'acte impulsif. Je me sens mieux outillé à intervenir si une situation se produit suite à cette formation. Je vais utiliser cette ressource et trousse au besoin avec plus de confiance, en sachant quoi faire.
Cela permettra une bonne communication au niveau de la démarche entre les partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas jamais visionner le contenu des appareils, à poser les questions du questionnaire sans leur suggérer des réponses.
Il est important de rencontrer les jeunes impliqués seul à seul afin de compléter la démarche en dressant rapidement un portrait de la situation d'abord (amorce, nature, intentions et étendue) s'il s'agit d'un acte impulsif et de contacter le corps policier relié à mon centre de service scolaire par la suite. De communiquer avec eux avant si je considère qu'il s'agit d'un acte malveillant ou d'une récidive.